Convocations : 10/10/2013 affichage : 28/10/2013

**EBAUCHE DE COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2013 à 20 h**

**COMMUNE D’AULNOY**

Présents :

Eric GOBARD (Maire), Patrick FRERE (1e Adjoint), Joël JACQUEMINET (2e Adjoint),

Nicolas CORTET, Carole HERINK, Jocelyne BRUNEL, Marielle de CHARNACE,

Catherine PERRIN, Julien DESTOUCHES, Jean-Pierre CHENUET.

Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

Secrétaire de Séance : Patrick FRERE.

Le compte rendu de la précédente séance de Conseil Municipal est approuvé à l’unanimité.

* **DELIBERATION DE MODIFICATION DE L’INTERÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIERE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :**

Lors du conseil communautaire du 27/06/2013, le schéma départemental d’accueil des gens du voyage a été présenté pour avis. Sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, une aire d’accueil des gens du voyage a ouvert en 2007, placée sous compétence communautaire, avec une capacité d’accueil de 14 emplacements et de 30 caravanes ; une aire de grand passage à Maisoncelles en Brie a ouvert en 2011, sur un terrain propriété de l’Etat avec un premier aménagement succinct porté par la commune de Maisoncelles en Brie et un financement à 100 % de l’Etat. Elle possède une capacité de 120 caravanes. Dans la gestion de l’aire de grand passage, les aspects négatifs ont été rapidement mis en lumière : absence d’eau courante et d’électricité, terrain non stabilisé impraticable par temps pluvieux, absence de clôture et de portail permettant les installations sauvages, absence de sanitaires provoquant des problèmes d’hygiène sur tous les chemins environnants.

Il paraît donc difficile de faire supporter cet équipement de portée départementale par la commune de Maisoncelles en Brie et c’est pourquoi il est proposé de modifier l’intérêt communautaire pour que l’aire de grand passage y soit intégrée. La Communauté de Communes du Pays de Coulommiers restera très vigilante sur cette opération afin que les travaux d’amélioration sur l’aire de grand passage soient pérennes et adaptés, que les territoires voisins contribuent aux travaux d’amélioration, que les autres aires de grands passages prévues au schéma départemental soient réalisées rapidement afin d’assurer une répartition des populations, que la gestion de l’aire n’incombe pas à la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers et n’engendre aucune charge nouvelle de fonctionnement, et que les dotations de l’Etat prennent en compte les efforts du territoire en matière d’accueil des gens du voyage. Le Conseil Municipal délibère et refuse à 7 voix contre ce projet.

* **DELIBERATION DE PROJET D’ARRÊT DU SCOT DU BASSIN DE VIE DE COULOMMIERS :**

Le SCOT est un document d’urbanisme qui définit à long terme la stratégie globale de développement du territoire, permettant d’anticiper ses futurs emplois, logements et infrastructures et leur localisation, afin d’optimiser son fonctionnement et de préserver et mettre en valeur le patrimoine, les ressources naturelles et les espaces agricoles. Le SCOT du Bassin de Vie de Coulommiers s’articule autour de trois grandes parties : l’organisation générale du territoire en lien avec les mobilités, les orientations pour une valorisation patrimoniale du territoire, les objectifs de développement en matière d’économie, de commerce et d’habitat. Il est proposé qu’un avis soit émis sur le projet d’arrêt du SCOT. Le Conseil Municipal délibère et émet un avis favorable, avec réserves : avis négatif quant au

développement de l’éolien ; avis négatif concernant les créations de logements, le Conseil Municipal considère que le taux de référence de la démographie actuelle est satisfaisant et ne doit pas être augmenté ; les objectifs de population sont irréalistes.

Une enquête publique est lancée du 4/11 au 11/12/2013, avec une permanence du commissaire enquêteur, en mairie d’Aulnoy, le vendredi 15/11/13 et 15 à 18 h. ***1/4***

* **DELIBERATION DE DEMATERIALISATION DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES :**

La dématérialisation sera obligatoire, au niveau du Trésor Public, à partir du 1er janvier 2015.

Après exposé des possibilités en matière de dématérialisation, le Conseil Municipal accepte de lancer dès maintenant le processus de dématérialisation, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et la proposition du Syndicat Intercommunal AGEDI, fournisseur des logiciels dont dispose la mairie, du « pack démat » comprenant 25 possibilités, pour

150 €uros/an : plateforme agedi-legalité.fr (homologuée contrôle de légalité et actes budgétaires) ; le logiciel de gestion des assemblées délibérantes « e-assemblée » (de la convocation au compte rendu) ; l’application incluse pour éditer les feuillets des registres délibérations, arrêtés et autres ; messagerie sécurisée avec A.R. et horodatage, pour tous les échanges avec les administrations et entreprises ; outils de signature électronique : parapheur électronique pour les Elus ; plateforme de publicité des marchés publics ; outils de nettoyage des fichiers Tiers pour le passage au SEPA et au PES V2 ; dématérialisation des bulletins de salaires et dossiers des agents ; dématérialisation des états de charges en traitements et indemnités ; dématérialisation des pièces jointes et justificatifs pour traitements et salaires ; dématérialisation des états URSSAF-Pôle emploi ; dématérialisation des actes budgétaires et guichet XML avec agedi-legalité et E-Assemblée ; applicatifs Xémélios pour contrôle des fichiers XML du PESV2 avant dépôt pour recettes, dépenses et signatures ordonnateurs ; INSEE complet : état civil et listes électorales ; DGI : fiche décès ; recensement militaire avec la remise du diplôme ; paiements TIP et TIPI, mensualisation et prélèvements SEPA ; sauvegardes déportées ; gestion des réservations des salles communales et de leur matériel en ligne ; parapheur électronique sur plateforme d’échange ; PES V2 recettes et dépenses homologués guichet XML- DG FIP ; PES V2 budgets ; archivage électronique à valeur probante et hébergements homologués archives nationales ; et option clef de signature électronique de type RGS 2 étoiles (108 €/3 ans).

* **MARCHE PUBLIC DE REFECTION DE DIVERSES VOIRIES COMMUNALES ET DECISIONS MODIFICATIVES :**

Suite à la publication d’appel d’offres du marché public, à procédure adaptée, de réfection de diverses voiries communales (décidé lors du conseil municipal du 27/06/2013) sur le site marchés-info.fr et sur le journal le Pays Briard du 1/10/213, six dossiers ont été retirés mais une seule entreprise a donné suite ; la commission d’ouverture des plis s’est réunie le 16/10/2013 à 11 h, avec le Cabinet BEC (maître d’œuvre) ; l’offre des Etablissements WIAME a été retenue pour un montant de 227 778.20 €. Les travaux seront lancés en fonction des contraintes météorologiques. La route de Giremoutiers devrait être refaite cette année et, en 2014, suivront la voie entre la rue de l’Eglise et la rue du Theil, la voirie « Ets Portman », le chemin de Chafoulé, la voie de la Ferme du Logis. Le Conseil Municipal délibère et accepte la proposition des Ets WIAME.

Par conséquent, le Conseil Municipal délibère et procède à une délibération modificative du budget 2013, soit un transfert de 78 536.99 euros du compte 2175 au compte 2315 opération 38 ainsi que de la totalité des comptes d’investissement : compte 2138 (10 000 €), 21568 (19 200 €), 21578 (3 000 €), 2158 (1 600 €), 2184 (105.23 €), 21318 (20 000€), 21752 (78 536.99 €). Le montant global du compte 2315 sera de 182 442.22 €.

*2/4*

* **DELIBERATION DE MISE A JOUR DES ADHESIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL AGEDI (logiciels de mairie) :**

Sur proposition du comité syndical du 29/08/2013 du Syndicat Intercommunal AGEDI, le Conseil Municipal délibère et approuve la mise à jour des adhésions et des retraits tels que proposés et demande à Madame la Préfète de seine et Marne d’entériner cette décision et de mettre à jour la liste des collectivités membres de l’AGEDI avant le renouvellement des assemblées de mars 2014.

* **ADHESION DES COMMUNES DE MOUROUX, FAREMOUTIERS ET CANNES ECLUSE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE :**

Monsieur le Maire expose l’article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l’extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale, les délibérations du conseil municipal de la commune de Mouroux du 5/04/2013, de Faremoutiers du 28/03/2013, et de Cannes Ecluse du 18/02/2013 par lesquelles celles-ci sollicitent leur adhésion au SIESM ; considérant que les adhésions des communes peuvent être envisagées au vu des contrats de concession en cours, la longueur déclarée des réseaux basse et haute tension, la population concernée, les travaux d’électrification en cours sous maîtrise d’ouvrage des communes, les emprunts en cours souscrits par les communes pour leurs travaux d’électrification, le Conseil Municipal délibère et approuve l’adhésion des communes de Mouroux, Faremoutiers et Canne Ecluse au SIESM et donne autorisation au président de signer tout document afférent à ces adhésions.

* **PHOTOS AERIENNES :**

Mr Nicolas CORTET présente son étude de possibilités de photos aériennes ; à noter celle de Monsieur Pascal PICARD qui propose plusieurs formules avec un minimum de 10 vues facturées et tarifs tout compris (heures de vol et travail photographique) Les fichiers acquis par la commune pourront être utilisés sans limite dans le cadre des publications communales.

Le choix et la période restent à déterminer.

* **PANNEAUX DE SIGNALISATION :**

Des panneaux sont encore à prévoir au Charnoy, la Roche, Centre Médico-Educatif Chantemerle, Villers, le Bas Mesnil ainsi que trois panneau de limitation de vitesse ; le Conseil Municipal délibère et accepte le devis de Direct Signalétique d’un montant de1 419.41 €.

* **QUESTIONS DIVERSES :**

. les résultats définitifs de l’Indice de Qualité des Comptes Locaux sont transmis par la Direction Générale des Finances Publiques : il est le résultat de différents contrôles : le premier porte sur les écritures de haut de bilan telles que les intégrations d’immobilisations, le suivi des comptes d’avances, l’affectation du résultat et le suivi des subventions ; le second concerne les opérations complexes comme les cessions et les provisions ; le dernier veille au respect des délais imposés pour intégrer le budget, régulariser les comptes d’attente et les opérations de cession.

Pour la Commune d’Aulnoy cette note est de 20/20, elle reflète un travail de haute qualité. Le Conseil remercie vivement Corinne de Charnacé, adjointe administrative, et lui attribue une prime exceptionnelle d’un demi mois de salaire. Par conséquent, le Conseil Municipal délibère et porte le taux de l’IAT au coefficient 8.

**.** La Société Tereos informe la Commune du début de campagne betteravière pour se terminer janvier 2014 ; le Conseil municipal autorise, pour l’année 2013 et les années futures, TEREOS à enlever sur la commune les silos de betteraves mis à disposition par les exploitations agricoles.

. Handisport et la bibliothèque sonore de Meaux demandent des subventions ; le Conseil Municipal refuse.

*3/4*

. Dans le cadre du développement de la défense incendie du hameau du Bas Mesnil, la Commune est toujours à la recherche d’un terrain pour installer la future citerne incendie. Monsieur le Maire et son Adjoint Patrick FRERE ont initié une démarche auprès des héritiers de Odette WEISHARD pour savoir s’ils étaient prêts à céder à la Commune d’Aulnoy une partie de leur propriété (notamment les parcelles n° 225, 387, 385). Les héritiers de Odette WEISHARD se disent prêts à négocier. Une proposition sera faite à la Commune et sera présentée lors du prochain conseil de décembre.

. Une ruellée est en train de se décrocher du toit de la remise de la mairie au-dessus du système de chauffage. Des maçons seront contactés au plus vite afin de la réparer.

. Afin de lutter contre la vitesse excessive des véhicules empruntant la route de Villers, une étude de coussins berlinois sera lancée dans les meilleurs délais.

. Il a été constaté que beaucoup d’avions de tourisme circulaient cet été sur Aulnoy, faisant d’incessants allers et retours pour lancer des planeurs. Monsieur Nicolas CORTET est chargé de préparer un courrier destiné à l’aéroport de Voisins.

. La commune a reçu le trophée Zéro Phyt'eau 2013 par le département de Seine et Marne pour ses actions de lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides. Le trophée récompense les villes qui n'utilisent plus de pesticides depuis au moins deux ans pour entretenir les espaces publics communaux.

. Cérémonie du 11 novembre : une gerbe sera déposée au cimetière à 11 heures et le Conseil Municipal recevra les participants pour un vin d’honneur à la mairie.

* **DIFFUSION DE LA FICHE SMQ (Système de Management de la qualité) :**

Il est demandé aux administrés de rentrer ce qui n’a pas été pris par la collecte des encombrants : de nombreux cartons ont été laissés au Bas Mesnil et au Fourchaud. On note toujours des dépôts sauvages (notamment au Moulin Neuf) ; la table de pique-nique de l’étang a été volée cet été. Il est demandé de ne pas se garer sur les pelouses de la place de la mairie : outre que cela fasse des ornières dans le gazon, nuisant à l’esthétique, les camions de collecte des ordures ne peuvent passer de manière satisfaisante.

Fin du Conseil à 21 h 45

 *4/4*